



Arrêté 2018-10

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 16 MAI 2018 PORTANT APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,
- Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

CONSIDÉRANT que la Commune de Freissinières est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Freissinières est approuvé à la date du 16 mai 2018. Il est applicable à partir de cette date.

ARTICLE 2 – Ce plan est consultable à la mairie par toute personne qui en fera la demande.

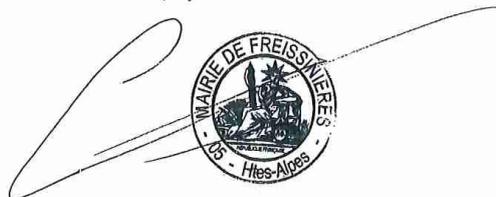
ARTICLE 3 – Le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

ARTICLE 4 – Le Maire de la commune de Freissinières est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 – Une copie du présent Hautes-Alpes-Maritimes,

- Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement de Briançon,
- Monsieur le Chef du Service Interministériel de Défense et Protection Civiles,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Directeur des Territoires.

Freissinières, le 16 mai 2018
Le Maire, Cyrille DRUJON D'ASTROS



MAIRIE DE FREISSINIÈRES
Hautes-Alpes

Enregistrement des modifications du PCS

Fiches modifiées	Page	Modifications apportées	Date

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 3
	INTRODUCTION	Mise à jour 07/05/2018

Sigles et abréviations

AASC	Associations Agréées de Sécurité Civile.
ARS	Agence Régionale de Santé.
CARE	Cellule d'Accueil et de Regroupement.
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale.
COD	Centre Opérationnel Départemental.
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.
COS	Commandant des Opérations de Secours.
DDT	Direction Départementale des Territoires.
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
DOS	Directeur des Opérations de Secours.
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte.
ERP	Etablissement Recevant du Public.
PCA	Plan de Continuité d'Activité.
PCC	Poste de Commandement Communal.
PCO	Poste de Commandement Opérationnel.
PCS	Plan Communal de Sauvegarde.
PMV	Panneau à Message Variable.
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements Education Nationale).
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation.
PPRIF	Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels.
PPRMT	Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain.
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.
RAC	Responsable des Actions Communales.
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile.

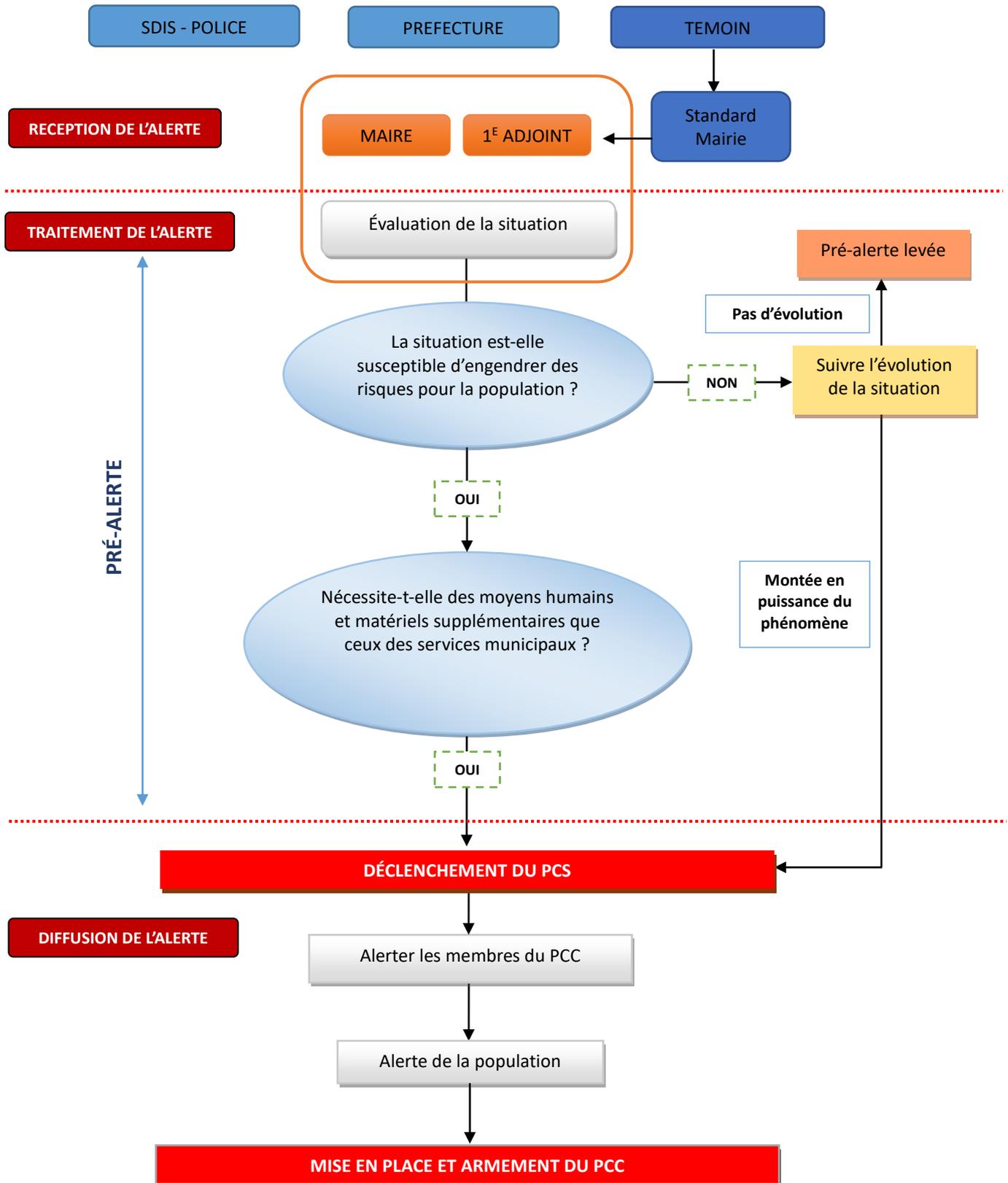


DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE

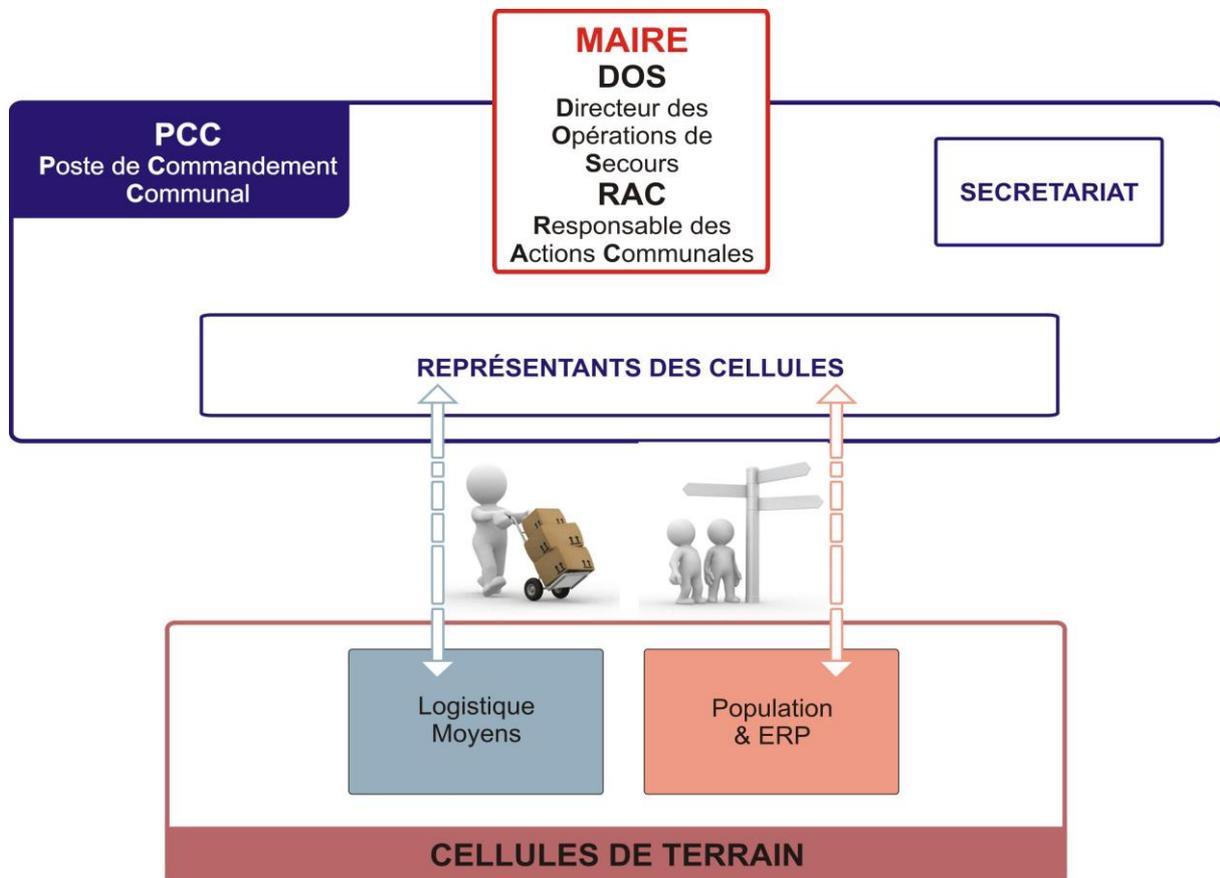
	<i>Plan communal de Sauvegarde de Freissinières</i>	Page 5
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE	4
Schéma d'alerte communal.....	6
Composition du Poste de Commandement Communal.....	7
Rôle du PCC et missions de chaque membre	8
Le Directeur des Opérations de Secours (DOS)	9
Cellule Secrétariat	10
Cellule Population	11
Cellule logistique	12
Localisation et équipement du PCC	13
Fiches réflexes	14

Schéma d'alerte communal



Composition du Poste de Commandement Communal



 Freissinières PAYS DES ÉCRINS	<i>Plan communal de Sauvegarde de Freissinières</i>	Page 8
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Rôle du PCC et missions de chaque membre

Le PCC met en œuvre l'organisation et la coordination des actions de sauvegarde en appui du Directeur des Opérations de Secours Maire ou Préfet, et du Commandant des Opérations de Secours (Services de secours).

A ce titre, il alerte l'ensemble des intervenants, constitue les équipes de terrain et leur donne les directives à appliquer. Il maintient les liaisons, avec le DOS et COS.

Les fiches mission ci-après définissent les attributions de chaque membre.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 9
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Cyrille DRJON D'ASTROS, Maire
Suppléant : Eric SEGOND

Le Maire exerce les fonctions de DOS sur sa commune, en liaison avec le COS, auquel il fixe ses objectifs. Il exerce ses responsabilités communales en qualité de Chef du PCC.

Phase de vigilance - Suivi d'événement (risques météo, crues, canicule...)

- Le Maire réunit la cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution.
- Il informe si nécessaire la population.

Phase d'activation - Mise en place du PCC

- Le Maire décide du déclenchement du PCS.
- Il demande à son secrétariat ou à la personne d'astreinte d'alerter les autres membres du PCC.
- Il informe le Préfet de l'activation du PCS et lui confirme ses coordonnées téléphoniques.
- Il valide, en sa qualité de DOS, la communication et la relation avec les médias.

Pendant la gestion de crise

- Il fixe les objectifs majeurs, valide les propositions du COS.
- Il décide des premières mesures de sauvegarde de la population : évacuation, interdiction d'accès aux zones menacées, hébergement, etc.
- Il peut procéder à des réquisitions et peut prendre des arrêtés d'interdiction ou d'autorisation exceptionnelles.
- En cas de décès de victimes, il met en place une chapelle ardente.
- Il informe le Préfet des mesures prises.
- Il adapte le dispositif et les actions de la commune à l'évolution de la situation.
- Il assure la cohérence générale du dispositif et l'adapte suivant la nature et l'ampleur du sinistre.
- Il effectue la synthèse des informations issues du terrain, recueillies par les responsables des cellules du PCC.

Après la crise

- Il ordonne la désactivation du PCC et informe le Préfet.
- Il coordonne les opérations de retour à la normale.
- Il mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale.
- Il met en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation.
- Il organise et préside une réunion de retour d'expérience dont le bilan lui permettra de compléter ou de modifier son PCS le cas échéant.

Si l'événement dépasse les capacités ou les limites communales,
le Préfet devient DOS.

Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités
communales en qualité de Chef du PCC
et conserve un rôle essentiel en matière de soutien aux populations

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 10
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Cellule Secrétariat

Chloé GANGLOFF
Suppléant : Eric SEGOND

Activation de la Cellule Communale de Crise

- Organise l'installation de l'équipement matériel du PCC.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise.

Pendant la crise

- Assure l'accueil téléphonique du PCC, et renseigne les acteurs du PCS.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, etc.).
- Assure l'établissement et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, mails, etc.).
- Tient à jour la main-courante des événements.
- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire.
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités en lien avec le Maire.
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire.
- Répond aux appels de la population.

Après la crise

- Transmet la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 11
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Cellule Population

Annie ARDUIN
Suppléant : Chloé GANGLOFF

Pendant la crise

- Met en alerte les responsables d'établissements recevant du public.
- Assure la communication vis-à-vis des habitants de la commune.
- Prépare les messages d'alerte à la population
- Assure la diffusion des messages d'alerte sur les supports numériques.
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population y compris les établissements recevant du public, personnes isolées, handicapées, résidents secondaires, sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure la gestion et l'animation du CARE (accueil et recensement des personnes sinistrées dans le centre de regroupement).
- Mobilise les AASC (logistique hébergement, ravitaillement, soutien psychologique).
- Organise l'approvisionnement des habitants (eau potable, etc.), en liaison avec la cellule logistique et les AASC.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au PCC (évaluation de la situation et de son évolution).

Après la crise

- Participe à la transmission de la fin d'alerte auprès de la population.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

Personnels mobilisables pour les missions de la cellule soutien des populations :

- Personnel communal des écoles.
- Réserve Communale de Sécurité Civile.
- Services du CCAS.
- Personnels des AASC.
- La Gendarmerie.
- Les Sapeurs-Pompiers.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 12
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Cellule logistique

Eric SEGOND
Suppléant : Etienne BOISSET

Pendant la crise

- Mobilise le personnel des services techniques.
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).
- Met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, etc.).
- Participe à la logistique (acheminement, mise en place des besoins matériels et approvisionnement) du CARE et des autres structures d'accueil et d'hébergement de la commune.
- Participe à l'évacuation préventive, le relogement d'urgence et le ravitaillement.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Maintient en fonctionnement et/ou remet en état les réseaux et les voiries prioritaires / stratégiques.
- Met en place les mesures de sécurisation.

Après la crise

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise.
- Récupère le matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à l'aide à la réhabilitation (remise en état des voiries, des équipements et des bâtiments).
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

Personnels mobilisables pour les missions de la cellule soutien logistique :

- Personnels des services techniques
- Personnels des AASC

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 13
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Localisation et équipement du PCC

LOCALISATION DU PCC PRINCIPAL

Maison de la Vallée - Les Ribes
05310 FREISSINIERES
N° de téléphone du standard : 04 92 20 92 87

LOCALISATION DU PCC SECONDAIRE (A UTILISER EN FONCTION DE LA NATURE ET DU LIEU DE L'ÉVÉNEMENT)

Ecole - Hameau de Ville
N° de téléphone du standard : 04 92 20 95 65

EQUIPEMENT A PREVOIR

- Un exemplaire à jour du PCS.
- Plusieurs exemplaires de l'annuaire de gestion de crise.
- Cartographies et plans de la commune.
- Téléphones fixes pour le PCC.
- En cas de nécessité moyens alternatifs de communication (radio, etc.).
- Ordinateur et accès internet.
- Photocopieur.
- Télévision et radio.
- Fournitures : tableau blanc, imprimante et cartouche d'encre, paper-board, papeterie, tampons...

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 14
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

Fiches réflexes

L'ALERTE DES POPULATIONS

DETAIL DES MOYENS D'ALERTE A LA POPULATION

MOYEN D'ALERTE	RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN OEUVRE	TELEPHONE D'URGENCE (à reporter dans l'annuaire de crise)
Relais par quartier	Pallon, les Allouvières, le Plan: Cyrille DRUJON D'ASTROS et Christian MATHURIN	04 92 20 92 87
	Ville, les Roberts, les Aujards, les Hodourenqs: Eric SEGOND et Pascale REYNAUD	
	Les Ribes, les Violins, les Mensals: Etienne BOISSET et Annie ARDUIN	
Alarme pour le camping	Mairie Gestionnaire du camping	04 92 20 92 87

DEFINITION DU MESSAGE D'ALERTE

Rédiger un message court et simple en coordination avec le DOS à partir des messages type d'alerte p 43-45 :

- Décrire la situation : nature du sinistre ou de l'alerte, quartiers concernés, etc.
- Donner les directives éventuelles : évacuation, mise à l'abri, ouverture d'un centre d'accueil.
- Rappeler les consignes de sécurité à suivre.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 15
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

L'OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT - CARE

PLAN D' ACTIONS A SUIVRE

- ✓ Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir.
- ✓ Choisir le CARE le mieux adapté en fonction du nombre de personnes à accueillir et de la situation (Maison de la Vallée ou salle de motricité de l'école).
- ✓ Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux.
- ✓ Mobiliser si besoin les associations de sécurité civile.
- ✓ Définir un responsable du centre et répartir le personnel en plusieurs équipes pour s'occuper des différents espaces.
- ✓ Organiser la disposition du centre et installer le matériel (selon la nature des espaces ouverts).
- ✓ Mobiliser les services techniques pour assurer la logistique et la maintenance du site.
- ✓ Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés.

CONFIGURATION D'UN CARE

Différents espaces sont à délimiter pour assurer certaines missions :

1. Recensement : enregistrement de la population recueillie dans le CARE.
2. Réconfort : composé d'une période d'échange et d'écoute et d'une période de ravitaillement d'urgence. Cette phase permet à la population de se « couper de l'événement » et de lui donner un sentiment de sécurité.
3. Orientation : mise en relation de la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne de soutien (hébergement, assistance matérielle...).

Selon les situations, la structure peut également comporter d'autres espaces :

- ✓ Ravitaillement d'urgence : afin de couvrir les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid »). Prévoir dans la mesure du possible, des boissons chaudes et des repas chauds.
- ✓ Hébergement d'urgence : afin d'abriter les populations ne disposant plus de leur habitat et n'ayant pas de solution alternative. Il concerne également les populations en transit et bloquées à la suite d'un événement ou temporairement évacuées de leur domicile. Dans cette hypothèse, il convient de privilégier la Maison de la Vallée ou la salle de motricité de l'école disposant généralement de chaises, tables, tapis de sol ou de tatamis et de parkings à proximité.
- ✓ Information et soutien administratif : afin de tenir les populations informées, des éléments fiables sur l'événement, les mesures en cours et les évolutions attendues leur seront transmis ;
- ✓ Assistance matérielle : cette assistance est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène...).

ORGANISATION DES ESPACES AU SEIN D'UN CENTRE D'ACCUEIL

Dans la mesure du possible, le CARE doit s'organiser autour de trois fonctions : accueil, ravitaillement et éventuellement, hébergement.

Fonction accueil

- ✓ Disposer de fiches de renseignements vierges et si possible, de personnels bilingues.
- ✓ Disposer de différents moyens de communication (téléphone, connexion internet, radio).
- ✓ Disposer de matériels administratifs : fournitures de bureau (papier, crayon, stylos...), rallonges, prises multiples, ordinateur, imprimante, paper-board...
- ✓ Prévoir le nécessaire pour un premier ravitaillement d'urgence (boisson, biscuits...).
- ✓ Délimiter des espaces au sein de la zone accueil : espace d'attente (chaises + jeux enfants), espace d'information, espace dédié aux appels téléphoniques, espace confidentiel et isolé pour l'écoute, le réconfort et le soutien psychologique.

Fonction ravitaillement d'urgence

- ✓ Prévoir l'aménagement de tables et chaises pour la collation / repas.
- ✓ Définir un repas type « panier froid » (repas unique + boisson).
- ✓ Prévoir un repas de substitution (religion ou allergie alimentaire).
- ✓ Prévoir des repas ou aliments pour enfants.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 16
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	Mise à jour 07/05/2018

- ✓ Disposer d'un nécessaire de nettoyage (sac poubelle, pelle, balai...).
- ✓ Détenir un stock de vaisselle jetable.

Fonction hébergement d'urgence

Délimiter différents espaces :

- ✓ Espace repos.
- ✓ Espace « enfants en bas âge » à l'abri des regards (espace pour les changer, produits d'hygiène bébé, chauffe-biberon, lait en poudre...).

Pour certaines urgences, prévoir des kits d'hygiène (linges de toilettes jetables, produits d'hygiène...).

Il est nécessaire de prévoir également un espace pour le personnel municipal et les bénévoles afin qu'ils se restaurent et se reposent.

DIAGNOSTIC DES RISQUES

DIAGNOSTIC DES RISQUES.....	17
Risque feu de forêt.....	19
Risque inondation	21
Risque mouvement de terrain	23
Risque avalanche	25
Risque Transport de Matières Dangereuses par camion.....	26
Risque de chute de neige	28



RISQUES NATURELS

Risque feu de forêt

Le risque sur la commune

Les données cartographiques utilisées sont les zones boisées.

Le risque feux de forêts est important pour Freissinières, la commune étant entourée de massifs forestiers.

Le dernier feu important survenu sur la commune date de du 27 mars 1989 où 50 hectares ont brûlé.

Les enjeux exposés

Et notamment

- Le camping.
- 10 chalets à l'Est du territoire.

Actions à mettre en place

Si un feu de forêt se déclare, les actions de l'équipe municipale dépendent des choix effectués par le Commandant des Opérations de Secours (COS), en coordination étroite avec le Directeur des Opérations de Secours. Les actions sont réalisées en concertation avec les services de Gendarmerie, du Conseil Départemental...

Fait	Missions	Attribution
Phase de Gestion de crise		
	Mobiliser la Cellule de Crise Municipale en fonction de la situation et des décisions du Commandant des Opérations de Secours (COS).	DOS
	Désigner l'interlocuteur communal apte à guider les pompiers et indiquer les points d'eau.	DOS
	Désigner l'interlocuteur communal en relation avec le PC de site mis en place par les pompiers.	DOS
	Participer à la sécurisation des zones dangereuses, en interdire l'accès. Fermer les pistes DFCI au public.	Logistique
	Prévoir des moyens de transport collectif selon la situation.	Logistique
	Mettre en place une main courante où noter les principaux événements.	Secrétariat
	Ouvrir le centre d'accueil, accueillir les personnes évacuées et organiser le ravitaillement.	Population
Post-crise		
	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire.	Population et secrétariat si réquisition
	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état.	DOS
	Identifier les travaux de 1ère urgence en matière de sécurisation (risque de chute d'arbres, d'érosion des sols...), puis les travaux de réhabilitation des espaces incendiés.	DOS + logistique
	Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.	DOS
	Participer au retour d'expérience.	DOS



RISQUES NATURELS

Risque inondation

Le risque sur la commune

La commune de Freissinières est soumise à un risque d'inondation lié à la Biaysse et par les nombreux torrents présents sur le territoire.

L'anticipation de ces phénomènes d'inondation par ruissellement peut se faire au travers de :

- Suivi de la vigilance météorologique « pluies-inondations » ou « orages » prévue par Météo-France.
- Contrôle du bon écoulement des eaux dans les secteurs sensibles.

Les données cartographiques proviennent du Plan de Prévention des Risques, approuvé le 23 octobre 2015.

La commune a connu un évènement le 23 aout 1993 ayant entraîné la prise d'un arrêté de catastrophe naturelle.

Les enjeux exposés

- Niveau des Pallon :
 - Zonage rouge : Le camping est l'enjeu prioritaire avec 180 emplacements.
 - Existence également de 10 chalets en zone rouge.
- Niveau des Ribes :
 - Zonage bleu : la mairie ainsi que la bergerie sont les principaux enjeux.
- Zonage rouge :
 - 4-5 habitations.
- Niveau des Viollins :
 - Zonage bleu : quelques habitations.
 - Zonage rouge 2 habitations permanentes et 5 secondaires.

Actions à mettre en place

Fait	Missions	Attribution
Phase de vigilance		
	Recevoir les messages de vigilance et d'alerte émis par les services de l'Etat (Automate d'appels ou fax Préfecture).	DOS
	Vérifier la disponibilité des moyens humains communaux.	DOS
	Surveiller régulièrement l'évolution du phénomène.	DOS
	Contrôler le bon écoulement des eaux dans les secteurs sensibles.	Logistique
	Au regard de la situation, informer les populations de la vigilance dans les zones sensibles.	Population + Secrétariat
Phase de Gestion de crise		
	Alerter les populations.	Communication
	Maintenir une surveillance des points sensibles.	Logistique
	Sécuriser les réseaux.	Logistique
	Participer à la sécurisation des zones dangereuses, en interdire l'accès.	Population
	Evacuer les populations exposées.	Population
	Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées.	Logistique
	Informer les populations de l'évolution de la situation.	Population + Secrétariat
Post-crise		
	Faire procéder aux analyses pour s'assurer que l'eau soit propre à la consommation.	Logistique
	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire.	Logistique
	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état.	DOS
	Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.	DOS
	Participer au retour d'expérience.	DOS



RISQUES NATURELS

Risque mouvement de terrain

Hors retrait / gonflement des argiles

Le risque sur la commune

La commune de Freissinières est soumise à un risque de chutes de blocs et de glissement de terrain, présent sur une grande partie du territoire.
Un PPRn est approuvé le 23 octobre 2015.

Les enjeux exposés

Chutes de blocs :

- Niveau des Ribes :
 - Zonage bleu : L'hôtel 5 saisons est l'enjeu prioritaire.
 - Zonage rouge : Quelques habitations et le garage communal.
- Niveau des Violins :
 - Zonage bleu : Le chalet d'alpage est le seul enjeu du secteur.
- A l'Ouest du village :
 - Zonage rouge : Le parking et les garages.

Glissement de terrain

- Niveau des Ribes :
 - Zonage bleu : Quelques habitations du village sont concernées.

Actions à mettre en place

Fait	Missions	Attribution
Phase de Gestion de crise		
	Mobiliser la Cellule de Crise Municipale en fonction de la situation.	DOS
	Mettre en place une main courante où noter les principaux évènements.	Secrétariat
	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné.	Logistique
	Informers les usagers des fermetures de routes et des déviations mises en place.	Population + Secrétariat
	Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone.	Logistique
	Evacuer les populations exposées.	Population
	Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées.	Population / Logistique
	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain.	Logistique

Fait	Missions	Attribution
Phase de Gestion de crise		
Post-crise		
	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire.	Population/secrétariat
	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état.	DOS
	Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.	DOS
	Participer au retour d'expérience.	DOS



RISQUES NATURELS

Risque avalanche

Le risque sur la commune

La commune de Freissinières est soumise à un risque avalanche sur le nord de la commune.
Un PPRn est approuvé le 23 octobre 2015.

Les enjeux exposés

Chutes de blocs :

- Niveau des Ribes :
 - Zonage bleu : L'hôtel 5 saisons, la bergerie et quelques habitations.
 - Zonage rouge : Une habitation.
- Niveau des Violins :
 - Zonage bleu : Le chalet d'alpage.
 - Zonage rouge : Une habitation permanente et 3 habitations secondaires.
- A l'Ouest du village :
 - Zonage rouge : Le parking et les garages.

Actions à mettre en place

Fait	Missions	Attribution
Phase de Gestion de crise		
	Mobiliser la Cellule de Crise Municipale en fonction de la situation.	DOS
	Mettre en place une main courante où noter les principaux événements.	Secrétariat
	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné.	Logistique
	Informers les usagers des fermetures de routes et des déviations mises en place.	Population + Secrétariat
	Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone.	Logistique
	Evacuer les populations exposées.	Population
	Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées.	Population / Logistique
	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain.	Logistique
Post-crise		
	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire.	Population/secrétariat
	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état.	DOS
	Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.	DOS
	Participer au retour d'expérience.	DOS



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque Transport de Matières Dangereuses par camion

Le risque sur la commune

Type de TMD	Désignation des voies	Nature des risques
Route	D238	Fuite Incendie Explosion

Scénario retenu

Par route

Incident courant	Sans conséquences. Peu de potentialité de risque.	Pas de déclenchement.
Incident notable	Désordres significatifs. Conséquences sur l'environnement. Longs délais de retour à la normale. Potentialité de risque.	Cellule de suivi ou Déclenchement PCS selon la situation
Accident grave	Impact significatif, actuel ou potentiel. Populations atteintes ou menacées. Désordre sévère de la circulation. Pollution importante.	Déclenchement « ORSEC TMD » + déclenchement PCS

Par fer

Incident	Fuite demandant une intervention minimale ou déraillement simple.	Pas de déclenchement.
Accident	Déraillement avec renversement de citerne sans déversement de produit.	Déclenchement du Plan d'Intervention Sécurité (PIS) du gestionnaire ferroviaire + Déclenchement du PCS
	Déraillement avec renversement de citerne avec déversement de produit.	
	Rupture d'un gros piquage sur une citerne avec fuite de produit.	

Actions à mettre en place

Fait	Missions	Attribution
Phase de Gestion de crise		
	Mobiliser la Cellule de Crise Municipale en fonction de la situation.	DOS
	Relayer l'alerte à la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer.	Communication
	Mettre en place une main courante où noter les principaux évènements.	Secrétariat
	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné.	Logistique
	Informers les usagers des fermetures de routes et des déviations mises en place.	Communication
	Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone.	Logistique
	Evacuer les populations exposées.	Population
	Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées.	Population / logistique
	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain.	Logistique
Post-crise		
	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire.	Logistique/Secrétariat
	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état.	DOS
	Désactiver le Plan Communal de Sauvegarde.	DOS
	Participer au retour d'expérience.	DOS



RISQUES CLIMATIQUES

Risque de chute de neige

Les enjeux

Les axes routiers sont les enjeux prioritaires en cas d'évènement. La liste nominative des personnes vulnérables est située en annexe du PCS.

Les objectifs à atteindre

Missions	Procédures
Phase de Gestion de crise	
Alerter la population.	Selon les différents moyens d'alerte à disposition.
Alerter les gestionnaires réseaux.	Surveillance et rétablissement de la distribution.
Dégager les accès prioritaires.	Anticipation et/ou déblaiement.
Participer à la sécurisation des zones dangereuses, en interdisant l'accès.	Participer à l'établissement des périmètres de sécurité, signalisation, barrages
Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées en parallèle des services de secours.	Recenser, et répondre aux besoins humains et matériels d'urgence.
Organiser le ravitaillement et l'hébergement d'urgence si nécessaire.	Prévoir un moyen de transport si ces missions ne sont pas regroupées au CARE.
Permettre le maintien de l'activité des établissements prioritaires.	Fourniture de groupes électrogènes.
Post-crise	
Remise en état des voies de circulation.	Dégagement et réhabilitation des voies.
Poursuivre l'assistance aux populations, soutien et accompagnement.	Mettre en place une cellule administrative d'aide aux sinistrés (conseil et information sur les démarches et aides possibles).
Assurer un relogement transitoire et le ravitaillement de personnes sans ressource.	Liste des hôtels et foyers, organiser la confection de repas et distribution par cantine scolaire, services à la personne, associations.
Identifier les travaux d'urgence en matière de sécurisation (chute d'arbres, etc.)	Personnels municipaux, en liaison avec SDIS / BMP / DDTM / ONF
Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état.	Personnels municipaux, gestionnaires réseaux, intervenants extérieurs.



RECENSEMENT DES MOYENS ET ANNUAIRE DE CRISE

RECENSEMENT DES MOYENS ET ANNUAIRE DE CRISE.....	29
Recensement des moyens.....	31
Moyens matériel communaux	31
Véhicules	31
Logistique	31
Centres d'accueil et de regroupement.....	32
Annuaire de crise	33
Annuaire communal.....	33
Conseil municipal	33
Personnel administratif et technique.....	33
Partenaires extérieurs	34
Réseaux	34
Transport collectif	34
Poste électrique/Relais Télécom/ Station d'Épuration	35
Entreprises de travaux.....	35
Ressources alimentaires.....	36
Professionnels de santé.....	36
Enjeux communaux.....	37
Population générale	37
Ecoles-Crèches.....	37
Hébergements privés	38
Autres établissements recevant du public	40

Recensement des moyens

Moyens matériel communaux

MATERIEL	REFERENCES CARACTERISTIQUES LIEU DE STOCKAGE	RESPONSABLE	TELEPHONE
Véhicules			
Tractopelle	Atelier Ville	Eric SEGOND	06 75 51 22 54
Fourgon			
2 Dameuses	Garage Ville	Eric SEGOND	06 75 51 22 54
Moto neige			
Logistique			
1 Groupe électrogène	Atelier Ville	Eric SEGOND	06 75 51 22 54
Barrières			

Centres d'accueil et de regroupement

Valeurs de références pour chiffrage des capacités d'accueil :

- ✓ 4 m²/personne.
- ✓ 1 unité d'accueil ou d'hébergement = 50 personnes.

ETABLISSEMENT	CAPACITES D'ACCUEIL	SURFACE EN M ²	EQUIPEMENTS	ADRESSE	TELEPHONE	Accès	Accueil (nb unités)	Hébergement (nb unités)	Ravitaillement (nb unités)
Maison de la Vallée	75	300	XXX	Les Ribes	04 92 20 92 87	Les Ribes	1	1	1

Total des capacités publiques							1	1	1
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	---	---	---

Annuaire de crise

Annuaire communal

Conseil municipal

NOM	FONCTION	BUREAU	DOMICILE	PORTABLE
DRUJON D'ASTROS Cyrille	Maire			06 60 84 92 39
SEGOND Eric	1 ^{er} adjoint			06 75 51 22 54
DEHOUX Brigitte	2 nd adjoint			06 71 61 81 25
BOISSET Etienne	3 ^{ème} adjoint			06 66 37 01 02
ARDUIN Annie	Conseillère municipale			06 62 60 85 35
BERTHALON Jérôme	Conseiller municipal			06 78 71 58 98
BOISSET André	Conseiller municipal			06 61 84 92 90
BOISSET Julien	Conseiller municipal			06 60 48 53 66
LUTZ Sandrine	Conseillère municipale			06 22 64 16 75
MATHURIN Christian	Conseiller municipal			06 64 83 41 41
REYNAUD Pascale	Conseillère municipale			06 63 34 10 73

Personnel administratif et technique

NOM	FONCTION	BUREAU	PERSONNEL
SERVICES ADMINISTRATIFS			
GANGLOFF Chloé	Adjoint Administratif	04 92 20 92 87	
SERVICES TECHNIQUES			
LAHU Geoffroy	Agent technique		07 61 00 05 14

Partenaires extérieurs

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Préfecture des Hautes-Alpes	04 92 40 48 00	Cécile BIGOT-DEKEYZER
Sous-Préfecture	04 92 25 47 47	Jean-Bernard ICHÉ
Conseil Départemental	04 92 40 38 00	Jean-Marie BERNARD
Intercommunalité	04 92 23 11 17	Cyrille DRUJON D'ASTROS
Centre de secours et d'Incendie	04 92 23 58 56	ARGENTIERE-LA-BESSEE
Gendarmerie	04 92 23 10 20	

Réseaux

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Route : RD38	Guy ZINS 06 80 08 92 19	Conseil Départemental
Route Communale		Commune
Réseau de télécommunication	Vincent FERNANDEZ 04 92 44 40 28	France Telecom
Réseau de télécommunication		Bouygues Telecom
Canalisation : Assainissement	06 81 55 48 33	Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE)
Réseaux électriques	M. ZURBACH 06 86 27 75 28	EDF
Eau potable		Commune

Transport collectif

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Intercommunalité	06 86 30 90 62	Communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE)

Poste électrique/Relais Télécom/ Station d'Épuration

NOM	GESTIONNAIRE	TELEPHONE
Station d'épuration Dormillouse	Communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE)	06 81 55 48 33
Station d'épuration Les Aujards		
Station d'épuration Les Viollins		
Station d'épuration Les Allouviers		
Relais Telecom Pallon	Géré par France Telecom Vincent FERNANDEZ	04 92 44 40 28
Relais Telecom Ville		
Poste électrique Pallon	Géré par ERDF J-Marc CIMADOMO	06 64 17 18 26
Poste électrique Ville		
Poste électrique Les Ribes		

Entreprises de travaux

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Environnement TP05	Les Durandons	06 58 96 50 97
Charpentes Vaudoises	Les Durandons	06 98 92 98 15
Exploitation agricole Annie ARDUIN	Les Ribes	06 62 60 85 35
Exploitation agricole Myriam PELLEGRIN	Ville	06 67 33 04 75
Exploitation agricole Sandrine MOUTIER	Les Ribes	06 69 45 22 43

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 36
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 07/05/2018

Ressources alimentaires

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Aux Petits Oignons	Les Ribes	06 69 98 02 76

Professionnels de santé

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
MEDECINS		
Alain NERE	L'Argentière-La Bessée	04 92 53 31 97
Karine MARTIN		
INFIRMIERS		
Cabinet d'infirmiers	L'Argentière-La Bessée	04 92 23 11 01

Enjeux communaux

Population générale

Données démographiques de la commune	
Nombre d'habitants (hors période estivale)	207
Nombre d'habitants (période estivale)	154 résidences secondaires
Nombre de personnes âgées	39

Ecoles-Crèches

NOM	ADRESSE	RESPONSABLE	TELEPHONE	EFFECTIF	
				ENFANTS	PERSONNEL
Ecole	Les Ribes	SIVU Freissinières-Champcella	04 92 20 95 65	16	2

Ramassage organisé par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Hébergements privés

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE	CAPACITES D'ACCUEIL	
				PUBLIC	PERSONNEL
<i>Relais des Vaudois</i>		<i>Les Ribes</i>	<i>04 92 20 93 01</i>	11 chambres	
<i>Maisons Paroissiales</i>		<i>Les Ribes</i>	<i>04 92 20 93 74</i>	48 lits	
<i>Maisons Paroissiales</i>		<i>Pallon</i>	<i>04 92 20 93 74</i>	28 lits	
<i>Hôtel Les 5 Saisons</i>		<i>Les Meyries</i>	<i>04 92 20 94 40</i>		
<i>Camping les Allouviers</i>		<i>Les Allouviers</i>	<i>04 92 20 93 24</i>	170	
BOISSET Julien		Les Roberts	06 6048 53 66	4	
FOURNEL David		Les Ribes		1	
MICHEL Alain		Les Violins	06 07 90 23 94	4	
BOISSET Georges		Pallon	04 92 20 94 39	2	
GITE DE PALLON		Pallon	06 10 03 57 28	5	
TROUCHE Marthe		Les Ribes	04 92 20 93 54	8	
SEGOND J-F		Les Meyries		4	
BOISSET Philippe		Maison Neuve	06 99 58 36 35	6	
ASTIER J-P			04 92 23 17 62	4	
ASSOC ARTOS		Les Bellons	07 81 57 74 23	19	
ANTHOUARD J-C			06 81 07 29 81	5	

ANNUAIRE DE CRISE

Mise à jour
07/05/2018

MASSE Danielle		Pallon	06 87 07 47 17	4	
MESTRE André		Les Ribes		8	
ALLEGRE François		Les Ribes		13	
AU CŒUR D'ICI		Maison Neuve	04 92 21 03 09	10	
CHALET D'EN HAUT		Les Hodourenqs	06 71 61 81 25	10	

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 40
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 07/05/2018

Autres établissements recevant du public

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Mairie	Les Ribes	04 92 20 92 87
Bibliothèque	Les Ribes	04 92 20 91 12
Eglise	Ville	
Temple	Les Violins	
Temple	Dormillouse	

Grands rassemblements

EVENEMENTS	LOCALISATION	DATES	NOMBRE DE PERSONNES
Fête du pain	Les Ribes	Début Juillet	200
Fête des moissons	Les Violins	Aout	200
Fête de la Madeleine	Les Ribes	Fin Juillet	200
Fête de Dormillouse	Dormillousse	Fin Aout	150
Génép'Hivernal	Les Ribes	Janvier	100

FICHES SUPPORT

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 42
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 07/05/2018

FICHES SUPPORT	41
Messages d'alerte type	43
Activation-Désactivation de la cellule de crise	46
Main courante	47
Arrêté de réquisition	48
Fiche d'appel téléphonique	49
Recensement des populations accueillies au CARE	50
Procédure de péril imminent	51
Arrêté de péril imminent.....	51
Questionnaire ERP ou entreprise	53

Messages d'alerte type

La formulation des messages d'alerte et d'information de la population et des médias est réalisée par le pôle communication, validée par le DOS.

INONDATION

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Nous vous informons d'un risque ruissellement urbain pour les : (citer les jours concernés par l'alerte)

.....
.....
.....

Un niveau maximum est prévu pour : (indiquer les moments concernés)

.....
.....
.....

Votre habitation se trouvant dans une zone menacée par la montée des eaux, nous vous conseillons expressément de prendre les dispositions suivantes :

- Surveiller régulièrement sous-sol et rez-de-chaussée afin de détecter rapidement une éventuelle infiltration des eaux.
- Sortir des caves, sous-sols et rez-de-chaussée tous les objets périssables que vous pouvez protéger.
- Ecouter les médias.
- Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel....).

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

En raison de :, l'évacuation de votre secteur va avoir lieu dans heures/minutes, dans le calme.

Nous vous demandons de vous munir de vos médicaments si vous suivez un traitement, de vos papiers d'identité, d'un nécessaire de toilette, de quelques vêtements de rechange et d'un peu d'argent.

Assurez-vous que :

- L'eau, le gaz et l'électricité ont bien été coupés.
- Toutes les fenêtres sont closes.
- La porte est bien verrouillée.

Suivre les instructions des personnes encadrant l'évacuation (itinéraire à utiliser, points de regroupements, lieux d'accueil).

ATTENTION, TENEZ-VOUS PRETS A EVACUER DES QUE VOUS EN AUREZ RECU L'ORDRE. N'ANTICIPEZ PAS CETTE CONSIGNE.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 44
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 07/05/2018

MOUVEMENT DE TERRAIN

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Suite au mouvement de terrain survenu le ..., nous vous demandons de demeurer à l'extérieur de toute construction, en attendant que l'équipe sur place, s'assure qu'il n'y ait plus aucun danger. Préparez-vous à évacuer sous ordre si cela s'avérait nécessaire, en regroupant vos papiers personnels, un peu d'argent et des affaires de première nécessité (vêtements de rechange et nécessaire de toilette).

- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- Coupez l'alimentation du gaz, électricité, eau et chauffage.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Suite au mouvement de terrain survenu le ..., nous vous demandons d'évacuer immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Nous vous demandons de vous munir de vos papiers personnels, un peu d'argent et des affaires de première nécessité (vêtements de rechange et nécessaire de toilette).

N'oubliez pas de fermer votre habitation à clé.

Rejoignez (préciser le lieu de regroupement) et suivez les instructions des forces de l'ordre et des services de secours.

FEU DE FORET

Un feu s'est déclaré ... (lieu). L'incendie s'approche de votre habitation. Préparez-vous à évacuer sous ordre si cela s'avérait nécessaire, en regroupant vos papiers personnels, un peu d'argent et des affaires de première nécessité (vêtements de rechange et nécessaire de toilette).

Nous vous demandons de :

- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Fermez et arrosez les volets, porte et fenêtres et les abords immédiats des habitations.
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage.
- Écoutez la radio et se tenir informer de la propagation du feu.

RISQUE SISMIQUE

Suite au séisme ressenti, nous vous demandons de sortir de votre habitation et de vous éloigner des constructions, ponts et lignes électriques ; au cas où il y aurait des répliques.

Nous vous demandons de :

- Quittez les lieux en utilisant les escaliers ;
- Emportez avec vous le strict nécessaire (papiers importants, médicaments, vêtements chauds) ;
- Si possible, coupez le gaz et l'électricité afin d'éviter tout risque d'explosion ou d'incendie ;
- Ecoutez la radio :
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants.

Ne pas rentrer dans un bâtiment sans l'autorisation des autorités, sa structure peut être endommagée et est susceptible de s'effondrer.

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 45
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 07/05/2018

ACCIDENT DE TMD

Nous vous informons de l'accident
 survenu le (jour et heure), sur le site / dans le secteur
 de
 Cet événement génère un risque de

Votre habitation se trouvant dans la zone à risque, nous vous demandons expressément de respecter les consignes de sécurité suivantes :

- Mettez-vous à l'abri dans un local clos.
- Fermez portes et fenêtres.
- Bouchez soigneusement avec un linge humide fenêtres, portes et bouches d'aération.
- Arrêtez la ventilation, la climatisation, le chauffage.
- Allumez votre radio sur France Bleu Provence sur 88.7 FM, France Inter sur 91 FM ou Alpes 1 sur 100 FM.

Jusqu'à nouvel ordre :

- Restez à l'abri.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les enseignants.
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue.
- N'allumez ni flamme, ni cigarette.

Main courante

HEURE	LIEU	EVENEMENT	DECISION-ACTION	RESPONSABLE DE L'ACTION

Arrêté de réquisition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2

Vu le code pénal, notamment l'article R642-1

Vu la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 16

Considérant l'urgence de la situation de (1) survenue ce jour
..... sur la commune de Freissinières,

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens appropriés pour répondre à ses obligations,

Article 1 : (2) Monsieur le Maire de Freissinières en qualité de Directeur des Opérations de Secours, réquisitionne les personnes ou les matériels cités ci-dessous à l'entreprise :

(3).....

Description précise des personnes ou des matériels réquisitionnés :

.....
.....

Les personnes / ou les matériels / devront se rendre/être disponibles dans le (ou les) lieux suivants :

.....
.....

Article 2 : Le Directeur Général des Services de Freissinières ou la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : La levée de réquisition interviendra sur ordre ultérieur. L'entreprise prestataire sera indemnisée par la commune de Freissinières dans la limite des frais directs, et matériels exposés par elle, sans considération de profit.

Date et heure de notification de l'arrêté de réquisition :

Nom et visa du réquisitionnaire :

Nom et visa du réquisitionné :

(1) Préciser la nature de l'événement

(2) Préciser le nom, prénom de l'élu rédigeant l'ordre de réquisition.

(3) Préciser le nom de l'entreprise, adresse, nom et qualité de son représentant.

(4) Date et heure de réquisition.

Fiche d'appel téléphonique

NOM DE L'APPELANT :

Date de l'appel :

Heure de l'appel :

NOM de la personne :	Prénom :	Age :
Adresse :		
☎ fixe :	☎ portable :	

1 ISOLEMENT

Vivez-vous seul(e) chez vous ?

OUI NON

Si non : la personne qui vit chez vous est-elle en capacité de vous aider ?

OUI NON

Avez-vous des visites ?

OUI NON

Si oui : avez-vous une visite au moins une fois par semaine ?

OUI NON

2 HABITAT

Avez-vous des voisins proches, même inconnus chez qui vous pourriez aller demander de l'aide ?

OUI NON

Votre logement est-il frais ?

OUI NON

Fermez-vous les volets en pleine chaleur ?

OUI NON

Faites-vous fonctionner un ventilateur ?

OUI NON

3 AUTONOMIE

Pouvez-vous vous déplacer seul(e) dans votre logement (pour accéder aux WC, réfrigérateur, au lit, etc.) ?

OUI NON

Pouvez-vous boire seul(e) ?

OUI NON

Si vous buvez de l'eau en bouteille, avez-vous des réserves ?
(cocher OUI si la personne boit de l'eau du robinet)

OUI NON

Pouvez-vous manger seul (e) ?

OUI NON

4 SANTÉ

Avez-vous un médecin traitant ?

OUI NON

Est-il en vacances en ce moment ?

OUI NON

Je ne sais pas (Si la personne ne sait pas, elle ne le voit pas souvent)

OUI NON

Avez-vous un traitement médical ?

OUI NON

Si oui, avez-vous des réserves ?

OUI NON

5 RÉSULTATS

1 -Si moins de 5 carrés « noir »

→ Pas de déplacement chez la personne

SAUF SI LA PERSONNE RÉPOND OUI A LA QUESTION SUIVANTE:

Êtes-vous d'accord pour que l'on vous rende visite ?

OUI NON

si oui

→ Intervention chez la personne

2 - Si > ou égal à 5 carrés « noir »

→ Intervention chez la personne

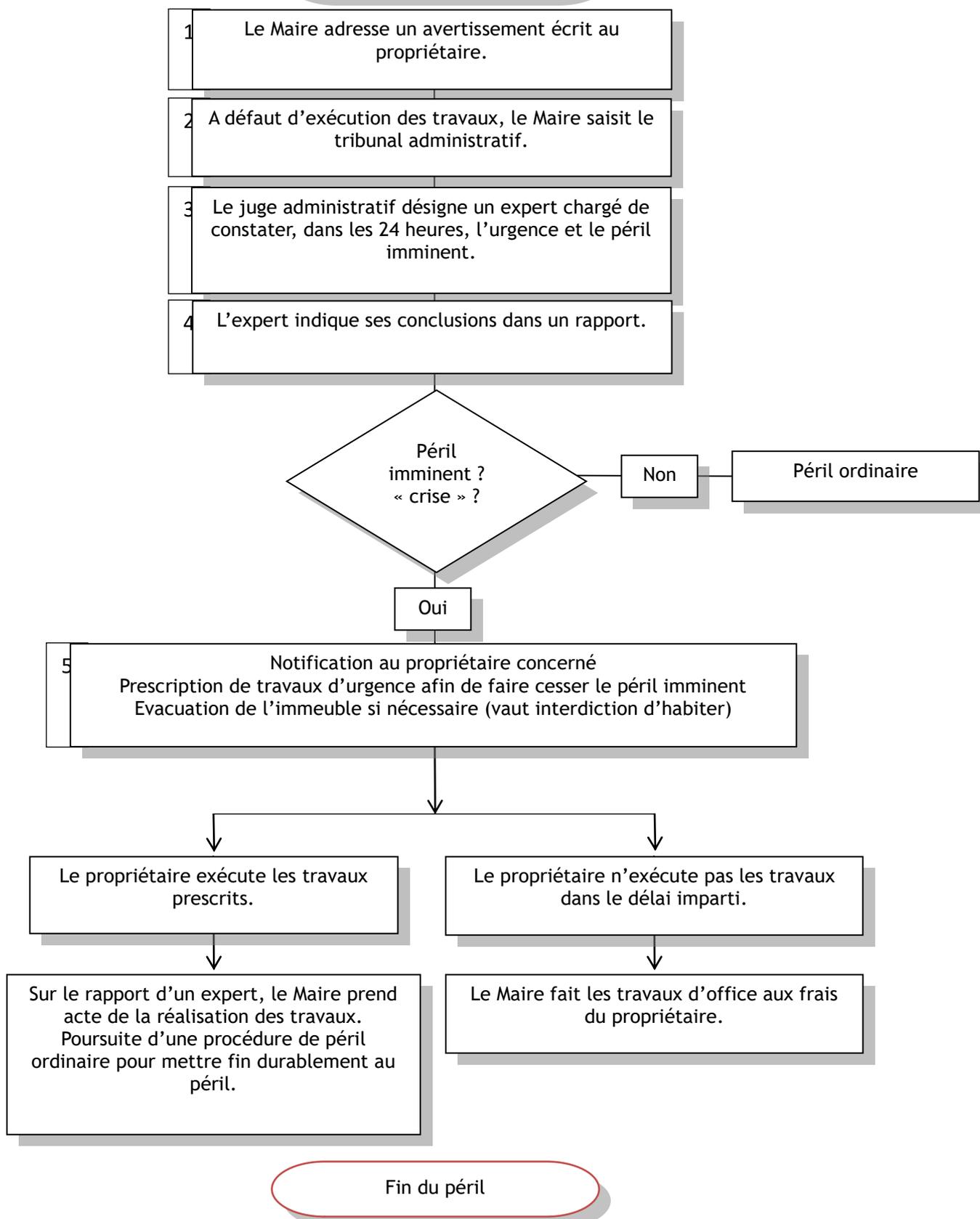
3 - Si état d'incohérence décelé chez l'appelé

→ Intervention chez la personne

Procédure de péril imminent

(article L. 511-3 du CCH)

Procédure à suivre



Arrêté de péril imminent

Le Maire de la commune de Freissinières,

Vu les articles L. 2212-1 et s. et L. 2213-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 511-1 à L. 511-3 et L. 521-1 à L. 521-4 du Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'article R. 556-1 du Code de justice administrative,

Facultatif : Vu l'article L. 421-6 du Code de l'urbanisme et l'article L. 621-9 du Code du patrimoine (si le bâtiment est classé ou monument historique)

Vu l'avertissement adressé à , propriétaire de l'immeuble,

Vu l'ordonnance du Tribunal administratif de..... statuant en référé le.....,

Vu le rapport du.....de M. ou Mme....., expert concluant à l'existence d'un péril grave et imminent,

Facultatif : Vu l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France ou le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques,

Considérant qu'il ressort du rapport de l'expert qu'il y a urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique, laquelle est menacée par l'état de la construction sise à sur la parcelle (références cadastrales) appartenant à....., domicilié... compte tenu des faits suivants :

-

ARRETE :

Article 1 : M. ou Mme.....demeurant à....., propriétaire de l'immeuble sis, devra dans un délai de.....à compter de la notification du présent arrêté, prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité publique en procédant à.....(énumérer ici précisément les mesures, à caractère provisoire, à prendre) sur le ou les bâtiments (à préciser lorsque plusieurs bâtiments occupent une seule parcelle, plan à joindre si nécessaire).

Article 2 : Facultatif : Pour des raisons de sécurité, compte tenu des désordres constatés, cet immeuble/ou la partie de bâtiment (à préciser) devra être entièrement évacué par ses occupants, soit immédiatement dès notification du présent arrêté, soit dans un délai maximum de...jours.

Article 3 : Faute pour le propriétaire d'avoir exécuté les mesures ci-dessus prescrites dans le délai précisé ci-dessus, il y sera procédé d'office par la commune et aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le propriétaire (ou l'exploitant du local d'hébergement, hôtel meublé) est tenu de respecter les droits des occupants dans les conditions précisées à l'article L. 521-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (à reproduire ici).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques dont dépend l'immeuble aux frais du propriétaire.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et porté à la connaissance des occupants. Il sera affiché sur la façade de la mairie ainsi qu'à la mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à....., le.....

Questionnaire ERP ou entreprise

ETABLISSEMENT	TELEPHONE
PERSONNE CONTACTEE Nom-Prénom : Fonction : Autre numéro de téléphone le cas échéant :	DATE-HEURE DU CONTACT
INFORMATIONS RECUEILLIES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnes présentes dans l'établissement : ✓ Nombre d'enfants + âge : ✓ Nombre de femmes enceintes : ✓ Nombre de personnes ayant des difficultés pour se déplacer : <p>Autres informations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
CONSIGNES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. ✓ Identité de la personne désignée : ✓ Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur. ✓ Si une mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et ventilation. ✓ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles, avec manteau et cartable) et de préparer des activités. 	

CARTOGRAPHIE

	Plan communal de Sauvegarde de Freissinières	Page 55
	CARTOGRAPHIE	Mise à jour 07/05/2018

Liste des documents :

- Risque inondation.
- Risque feu de forêt.
- Risque avalanche.
- Risque Mouvement de terrain.
- Risque Transport de Matières Dangereuses.

ANNEXES

ANNEXE n° 1 : Population sensible ou vulnérable

PERSONNES ISOLEES

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
BARIDON	Serge	Dormillouse	06 99 90 49 57
FETZNER	Hervé	Les Mensals	?

PERSONNES HANDICAPEES (MALENTENDANTS, NON-VOYANTS, MOBILITE REDUITE)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
MOUTIER	Yolande	Les Ribes	04 92 52 67 21
ALBRAND	Marie-France	Pallon	04 92 20 93 44
BERTHALON	Maryse	Pallon	04 92 20 93 37

PERSONNES SANS MOYEN DE LOCOMOTION

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PELLEGRIN	Marie-Louise	Ville	04 92 20 92 88